

RAPPORT



ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE PÊCHE ARTISANALE DURABLE EN FAVEUR DES ANIMATEURS ET JOURNALISTES DES RADIOS COMMUNAUTAIRES DU SÉNÉGAL

Lieu:

Hôtel Cap Saint-Louis

Dates:

Les 02 et 03 Juin 2021



Introduction

Dans la perspective de la mise en œuvre des Directives Volontaires pour une pêche artisanale Durable, la CAOPA considère qu'il est essentiel d'impliquer les acteurs de la communication pour leur permettre de mieux les connaître et les comprendre afin de les vulgariser et de mieux s'approprier les enjeux et défis de la mise en œuvre.

C'est dans ce contexte, que la CAOPA a organisé les deux (02) et trois (03) Juin 2021 à Saint-Louis (Sénégal) un atelier d'information et de sensibilisation sur les Directives Volontaires visant à assurer une pêche artisanale durable dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté au profit de l'Association des communicateurs en pêche des radios communautaires et généralistes (ACPRCG) du Sénégal.

1. Objectifs de l'atelier

❖ Les objectifs visés par cet atelier portent :

- Au plan général : Permettre aux participants de connaître et comprendre les Directives volontaires pour une pêche artisanale durable ;
- Spécifiquement, il s'agit de :
 - Renforcer les capacités des participants sur les Directives afin qu'ils soient plus en capacité d'informer et de sensibiliser les acteurs de base, les communautés locales sur les enjeux et défis de mise en œuvre ;
 - Orienter les participants à faire des productions d'éléments de presse à publier en lien avec les problématiques développées par les Directives Volontaires pour une pêche artisanale durable.

❖ Les résultats attendus de cet atelier sont :

- D'outiller suffisamment les communicateurs et journalistes participants pour contribuer, à travers leurs animations radiophoniques à cerner les enjeux des Directives Volontaires pour une pêche artisanale durable;
- Produire des articles et réaliser des émissions thématiques liés aux enjeux et défis de mise en œuvre des Directives Volontaires pour une pêche artisanale durable.

2. Participants

L'atelier a regroupé une quarantaine de participants composés des membres de l'ACPRCG venus de toutes les régions maritimes du pays, les représentants de la Direction des pêches maritimes

composés du coordonnateur national pour la mise en œuvre des Directives et du conseiller juridique, le Chef du service régional des Pêches et de la Surveillance de Saint- Louis et son adjoint, un Consultant en pêche, l'équipe administrative et les appuis techniques de la CAOPA.

Journée du 02 Juin

3. Cérémonie d'ouverture :



Le Président de l'ACPRCG au nom de ses collègues a remercié la CAOPA et toute son équipe qui les ont aidés à créer leur association et pour l'appui et l'assistance qu'ils leur apportent. Il a souligné l'importance des Directives pour une pêche artisanale durables qui, s'inspirant d'un ensemble d'accords internationaux portant sur le développement et la gestion durable de la pêche, sont un instrument qui promeut la création de richesses pour les communautés de pêche.

En leur qualité de communicateurs et très proche des communautés de pêche, ils estiment pouvoir participer à leur sensibilisation en vue qu'ils soient en mesure de porter le plaidoyer au niveau des décideurs politiques afin d'œuvrer et les inciter à mettre en œuvre les Directives au grand bénéfice de ces sous- secteurs porteurs d'emplois.

Le Président de la CAOPA a dans son allocution mis en exergue la capacité de résilience du secteur des pêches face à la pandémie à travers l'activité des acteurs professionnels de la pêche artisanale

qui ont pu atténuer la crise sanitaire et nutritionnelle des populations en leur assurant une nourriture saine.

Au demeurant, il estime que la relance des économies post- Covid des pays doit être une occasion pour les gouvernants de résoudre les défis empiriques de la pêche artisanale relatifs notamment aux conditions de vie et de travail des professionnels (hommes et femmes).

A cet égard, il invite les journalistes et communicateurs de radios communautaires à assumer pleinement leur rôle avec responsabilité dans la vulgarisation des Directives au niveau de toutes les communautés de pêche pour leur permettre de connaître, de comprendre et de s'approprier cet instrument en vue de participer efficacement à sa mise en œuvre ainsi qu'à la préparation de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales prévue en 2022.

Ensuite, le Chef de Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Saint Louis a félicité la CAOPA et l'association des journalistes et communicateurs de radios communautaires pour l'initiative d'organiser cet atelier de partage sur les Directives qui sont un outil important pour améliorer la gouvernance et la gestion des pêches.

Il estime que l'atelier est un plateau d'échanges, de renforcement de capacité des acteurs et constitue un appui à la résolution des nombreux problèmes du secteur des pêches. Il remercie la CAOPA pour son engagement auprès de la FAO pour la vulgarisation des Directives et salut la volonté des journalistes et communicateurs de radios communautaires de porter cet engagement.

Il est revenu à Madame le Préfet de souligner l'importance de la pêche en général et artisanale en particulier dans l'économie nationale aux plans économique, social et nutritionnel en contribuant à l'autosuffisance alimentaire des populations.

En ce qui concerne les Directives volontaires pour une pêche artisanale durable, elle souligne qu'elles sont constituées d'un ensemble d'accords internationaux, qui sont adaptées aux besoins des pays en développement, propres aux pêches artisanales dans les eaux maritimes et continentales, conciliant la pêche responsable et le développement social dans les communautés de pêche côtière et continentale.

En souhaitant un plein succès aux travaux, elle déclare ouvert l'atelier d'information et de sensibilisation sur les Directives Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable en faveur des animateurs et journalistes des radios communautaires du Sénégal.

Une séance de pause-café est observée pour permettre par la suite à l'autorité de se retirer.

A la reprise, l'agenda a été adopté à l'unanimité, après présentation par Monsieur Alassane SAMBA,



4.1 Présentation sur la CAOPA

En guise d'introduction, Mlle Khady GUEYE et M. Aliou DIALLO respectivement Assistante en langues et en communication et chargé de la communication de la CAOPA ont fait une brève présentation de la CAOPA. Créée en 2010 à Banjul en présence de neuf (9) pays, elle regroupe à ce jour vingt-six (26) organisations nationales de pêche artisanale maritime et continentale d'Afrique.

Son objectif principal est d'impulser une dynamique africaine de développement de la pêche artisanale durable pour le bien-être des communautés de pêche artisanale, et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. La CAOPA dispose aujourd'hui d'un site web qu'il est invité de visiter pour mieux la comprendre et connaître à travers ses activités déployées sur le terrain.

4.2 Présentation sur la Pêche au Sénégal ; Sécurité alimentaire et Lutte contre la Pauvreté par



Mamadou FAYE, Biologiste, Consultant en pêche.

En introduction à sa présentation, M. FAYE a souligné l'importance de la pêche au Sénégal. Il fait remarquer en l'occurrence que cette importance est traduite notamment par le fait que l'activité de pêche est une tradition, génère des emplois (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs (trices), la restauration...etc.

En ce qui concerne l'impact de la pêche en général, le secteur peut contribuer dans tous les pays au bien être humain, environnemental et à générer une prospérité durable. **Il souligne cependant que cet impact souhaitable ne peut se réaliser qu'en s'appuyant sur les objectifs définis dans les**

Principes des Directives.

En 2019, le secteur de la pêche artisanale au Sénégal comptait environ 100 000 pêcheurs utilisant plus de 20 000 pirogues qui ont débarqué 451 963 tonnes et la pêche industrielle avec 131 bateaux et environ 1 310 marins a produit 114 729 tonnes. L'ensemble de la production débarquée est estimé à la première vente à 263 milliards de francs FCFA.

C'est un secteur pourvoyeur d'emploi, soit 17% de la population active, qui dans son évolution est marqué par différentes étapes allant de 1960 et au-delà de 1998. De 1960 **jusqu'au milieu des années 70** sont marqués par une Politique de développement axée sur l'accroissement de la production promue avec des mesures d'incitation portant sur la modernisation de la pêche artisanale avec l'introduction de la motorisation des pirogues et la détaxe des engins et carburant-pêche.

Entre 1975 et 1998 avec le développement de la pêche commerciale une politique de gestion est introduite avec des mesures de restriction définies dans la réglementation comme le Code de la pêche et son décret d'application.

A partir de 1998, la Politique de cogestion durable des ressources de type « Bottom-Up » est introduite en coopération avec les parties prenantes avec des plans d'aménagement, ainsi que l'approche écosystémique.

Parlant des enjeux et défis de la pêche au Sénégal, Monsieur FAYE a mis en exergue ceux relatifs à sécurité alimentaire, à la création et la sécurisation de emplois qui sont des aspects essentiels de la stabilité sociale, la rentrée de devises via notamment les exportations, la conservation de la biodiversité, la bonne gouvernance et les mesures adéquates de gestion.

Pour conclure, M. FAYE dira au vue de tout ce qui précède et d'autres aspects liés à la pêche, les Directives indiquent les voies et moyens de leur apporter des solutions idoines pour un développement durable de la pêche artisanale génératrice d'une prospérité partagée par toutes les parties prenantes.

4.3 Le processus de la FAO pour l'élaboration et mise en œuvre des Directives par M. Gaoussou GUEYE Président de la CAOPA

En introduction à sa présentation, M. GUEYE souligne que les Directives sont le premier instrument adopté au niveau international entièrement consacré à la pêche artisanale durable. Elles énoncent des principes consensuels et des orientations pour la gestion et le développement de la pêche artisanale qui ont été élaborées à travers un processus participatif. Elles visent le rapprochement du développement social à travers une pêche responsable.

Il fait remarquer qu'en plus de la pêche, elles font référence à d'autres instruments internationaux notamment : le Code de Conduite de la FAO pour une pêche responsable, le Droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire, les Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts qui ont une base commune en matière de principes des droits de l'homme, qui définissent des principes relatifs au Développement Social, emploi et travail décent, la Chaîne de valeur, les activités après-capture et commerce, l'Egalité hommes- femmes et les Risques de catastrophe et de changement climatique.

Il passe en revue le processus d'élaboration des Directives qui a débuté en 2008 lors de la première Conférence mondiale sur la pêche à petite échelle, Bangkok sanctionnée par la déclaration de l'Organisation de la Société Civile (OSC).

En 2009 lors de sa 28^{ème} session, le COFI a manifesté le besoin d'un instrument international sur la pêche artisanale durable. Il s'en est suivi une série de consultations techniques, d'ateliers, événements nationaux, régionaux et internationaux qui ont enregistré plus de 4 000 parties prenantes directement concernées (Gouvernements, Acteurs de la pêche artisanale, ONG, universités, organisations régionales, bailleurs de fonds et autres).

C'est en 2014, lors de la 31^{ème} session du COFI que les Directives ont été adoptées. Pour la mise en œuvre, la FAO a élaboré un Plan d'action articulé sur quatre (04) axes d'intervention portant sur :

- 1- La Sensibilisation : connaissances et vulgarisation ;
- 2- Le Renforcement de l'interface science-politique : partage des connaissances et appui à la réforme des politiques ;
- 3- L'Autonomisation des parties prenantes : développement des capacités et renforcement

institutionnel ;

4. L'Appui à la mise en œuvre : collaboration et suivi.

Les initiatives et actions régionales entreprises à travers le monde sont portées à la connaissance des participants notamment aux Caraïbes, en Amérique centrale, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, La Méditerranée et la mer Noire.

Il en est de même pour l'Union africaine qui a fait référence aux Directives dans un des principes de son « Cadre Politique et de la Stratégie de Réforme pour la Pêche et l'Aquaculture en Afrique » qui a pour objectif « *Améliorer et renforcer la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les avantages socio-économiques des communautés de la pêche* ».

Cette réforme est traduite par :

- L'élaboration d'un plan d'action décennal pour le développement de la pêche artisanale en Afrique ;
- La mise en place de plates-formes d'acteurs non étatiques (en collaboration avec les partenaires régionaux et les CER (Communautés Economiques Régionales).

Pour la mise en œuvre correcte des Directives, M. GUEYE a insisté sur les pré-requis indispensables que doivent avoir les parties prenantes. En l'occurrence, il a insisté sur les attributs dont les organisations, surtout de pêche artisanale doivent avoir. Celles-ci dit-il doivent être : légales, démocratiques, représentatives, responsables et transparentes. A cet égard, elles ont besoin d'avoir de bons dirigeants, une compétence administrative et un bon système de communication (horizontale et verticale).

Pour y parvenir il est indispensable de :

- Renforcer la capacité des acteurs de la pêche artisanale à participer réellement à la prise de décision et aux actions, aux niveaux local, national, régional ;
- Continuer à développer les Directives et le Guide en tant que mécanisme de partenariat;
- Développer des plans d'action nationaux pour piloter la mise en œuvre des directives SSF au niveau national (avec le soutien des mécanismes).

C'est dans ce cadre dit-il que s'inscrit cet atelier pour permettre aux journalistes et animateurs de radios communautaires de connaître et comprendre les directives en vue de leur vulgarisation au sein des communautés de pêche artisanale.

Les deux documents des Directives élaborés sous l'égide de la FAO ont été distribués à tous les participants.

4.4 Le Processus de mise en œuvre des Directives au Sénégal par El hadj Abdoulaye COUME de la Direction des pêches maritimes, Coordonnateur du projet du Sénégal pour la mise en œuvre des Directives.

Dans sa présentation, M. COUME a de prime abord souligné que les autorités sénégalaises, à travers la lettre de politique sectorielle et de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPSDPA) 2016-2023, se sont engagées dans un processus de réforme de la politique des pêches, pour une meilleure gouvernance et en accordant une plus grande attention à la pêche artisanale à cause de son rôle important pour la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté.

Ces éléments qui sont les fondamentaux des Directives ont amené la République du Sénégal signataire des Directives à dérouler un processus de mise en œuvre de cet instrument de haute portée pour améliorer le développement durable des sous- secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

En décrivant le processus, il indique que celui-ci est passé par différentes étapes depuis **L'organisation d'un atelier national de sensibilisation / réflexion sur les directives en passant par la création et l'installation d'un comité technique national, la création de la Plateforme nationale de suivi de la mise en œuvre de ces directives jusqu'à l'élaboration du document du plan d'action national dont deux actions phares sont déclinées en projet pour la mise en œuvre des directives pour une pêche artisanale durable au Sénégal.**

Ce projet dont le montant du financement est de cent quarante et huit millions trois cent trente mille francs (148 330 000 F CF) pour une durée de Dix-huit (18) mois est exécuté par :

- La FAO : Agence d'Exécution
- La Direction des Pêches Maritimes (DPM) : Coordination
- Institutions Participantes : Ministères Pêches, Environnement, Commerce, etc.
- CAOPA, CONIPAS, REFEPAS, RCLPA, RGIEI, Aquaculteurs, ADEPA, APRAPAM
- Bénéficiaires : Etat, Communautés Côtières, Organisations Professionnelles de Pêche Artisanale

Il est à noter, au Sénégal, toutes les parties prenantes concernées par les directives, sont impliquées depuis le début du processus.

5. Synthèse des discussions

L'après-midi a été consacré aux discussions et échanges sur les documents présentés dans la matinée et ont porté sur les problématiques ci-après :

- **La Sécurité alimentaire et nutritionnelle** : Il en ressort que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations doit être une des priorités dans la mise en œuvre des Directives. En effet, la contribution de la pêche artisanale à la création d'emplois, la génération de revenus permet la satisfaction des besoins des acteurs de la chaîne de valeur et contribue de manière significative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **La gestion durable du secteur des pêches** : A cet égard, il ressort des échanges qu'une bonne gestion de la pêche artisanale permet d'atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire. Le constat est qu'actuellement, la concentration démographique s'accélère sur le littoral, beaucoup d'acteurs s'adonnent à des activités liées à la pêche. Il en résulte une augmentation de la pression sur la ressource avec comme corollaire la baisse de la production, la disparition de beaucoup d'espèces, la pression sur les juvéniles et la pollution.
 Cette situation nécessite l'adoption de mesures de gestion drastiques et appropriées pour assurer la durabilité du secteur car le constat fait est actuellement relatif à la disparition de la ressource.
 Dans ce cadre, une bonne implication des Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) est nécessaire. Cette implication pour qu'elle soit efficace doit faire l'objet de signature de contrats entre l'Etat et ses organes déconcentrés avec des cahiers de charges sur le mode d'intervention et la fixation des résultats attendus accompagnés d'un suivi permanent et d'une évaluation périodique des actions entreprises avec la participation des acteurs à la base ;

- L'impact des problèmes environnementaux sur la disponibilité et la durabilité de la pêche artisanale :** La pollution de la mer a été soulignée et dénoncée. Le constat est que la mer est devenue un dépotoir de déchets aussi bien solides que liquides provenant de diverses sources notamment domestiques des populations riveraines ainsi que des activités de pêche industrielle et artisanale. Les déchets d'hydrocarbure des navires et les plastiques déversés par les pêcheurs artisans causent des dommages importants qui déséquilibrent les écosystèmes marins. La prolifération de l'implantation des usines de fabrication de farine et d'huile de poisson ainsi que des ateliers de type artisanal qui s'adonnent à cette activité a été soulevée. Leur impact sur l'accessibilité de la ressource par les femmes transformatrices, les mareyeurs et leurs conséquences sur l'emploi et la sécurité alimentaire, l'environnement et la santé publique ont été analysés. A cela s'ajoute une autre inquiétude, l'exploration et l'exploitation prochaine du pétrole et du gaz dont les conséquences pourraient être les risques de pollution et la réduction des zones de pêche sans oublier les effets des changements climatiques. En l'occurrence, il est demandé aux journalistes d'en informer les communautés de pêche concernées pour qu'elles se rapprochent des Maires de leurs localités en vue de faire prendre en compte leurs préoccupations et attentes pour profiter des retombées générées par les entreprises exploitantes dans le cadre des dispositions prévues par le système de la « *Responsabilité Sociétale des Entreprises* ».
- La responsabilisation des acteurs dans l'exploitation et l'utilisation durables des ressources de la pêche :** Les problèmes de disponibilité des ressources et l'éloignement progressif des zones de pêche ont poussé certains pêcheurs à adopter des comportements et méthodes de pêche irresponsables. A cet égard, il est convenu de l'urgente nécessité d'un changement de paradigme et adoption de comportements responsables en ce qui concerne les modes et méthodes de pêche, le non-respect des lois, l'indiscipline et le manque de civisme ;

- **La gouvernance de la pêche** : au niveau Etatique, il ressort que ces dérives découlent de la déficience de la gouvernance du secteur, et pour les organisations professionnelles de pêche artisanale ; il est fortement recommandé le renforcement de la démocratie au sein des organisations de pêche, des fédérations et autres groupes d'acteurs pour la prise de bonnes décisions consensuelles pour un bon plaidoyer afin d'amener l'Etat à améliorer la gestion du secteur, notamment la conciliation du caractère volontaire des Directives et sa mise en œuvre par l'Etat en l'intégrant dans le corpus législatif et règlementaire.

Les autres questions abordées portent sur l'exécution du projet de mise en œuvre des Directives au Sénégal. Les discussions ont abordé :

- La méthodologie d'intervention, l'identification des contraintes par rapport aux spécificités des zones, de la diversité des métiers et la proposition de moyens pour assurer une approche participative et inclusive intégrant l'aspect genre dans la mise en œuvre des Directives ;
- La méthodologie du suivi et l'évaluation des activités déroulées du plan d'action.

Journée du 03 juin

6. Travaux de groupes :

Les présentations et discussions de la précédente journée ont ouvert la voie à l'examen des thèmes de travaux de groupes ainsi institués :

Groupe 1 : *Le rôle des radios communautaires dans la gouvernance du secteur de la pêche au Sénégal en vue de la durabilité de la pêche artisanale* avec comme Président Omar DIAW, rapporteur Seyni DIOP.

Groupe 2 : *L'implication des radios communautaires en pêche dans la mise en œuvre des Directives volontaires de la FAO au Sénégal* avec comme Président Matar SALL, Rapporteur Assane DEME.



Les points ressortis lors du travail de groupe 1 portent sur :

- Le choix de l'animateur qui doit être bien outillé ;
- La formation continue de l'animateur pour qu'il soit en phase avec les réalités du secteur;
- Le choix de l'heure de l'émission pour avoir une large audience auprès des auditeurs cibles ;
- Mieux vulgariser le code de la pêche et pousser à son application ;
- Faire des émissions sur les problèmes auxquels sont confrontés les secteurs de la pêche, notamment sur les sujets relatifs à la surpêche, l'utilisation des engins prohibés, la pêche INN, la pêche des juvéniles...etc.
- Faciliter la discussion transversale (entre acteurs et administrations) ;
- Promouvoir la transparence dans la gestion du secteur, l'équité dans la gestion des ressources ;
- Inciter à l'application de la lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture;
- Impulser une dynamique de cogestion ;
- Pousser les acteurs à faire un plaidoyer pour l'émergence des Zones de pêche protégées(ZPP), Aires marines protégées (AMP)... etc.
- Impulser une synergie entre les différentes parties (Ministères pêche, environnement, économie) ;
- Dénoncer les méfaits des usines de farines de poissons ;

- Faire le plaidoyer pour inclure dans la réglementation les mesures contenues dans les directives qui ne sont pas prises en compte par le code de la pêche (par exemple : la subvention des moteurs interdite dans les directives et pourtant l'état continue à le faire).

A la suite à cette restitution des amendements ont été apportés. Il a été demandé au groupe 1 :

- D'inclure dans la gestion des pêches les autres acteurs tels que les populations, les entreprises (pour bénéficier des ressources générées par le système de la RSE);
- De promouvoir la synergie entre les acteurs dont les ministères (Urbanisme, Environnement, Cadastre, Tourisme...etc.) dans le cadre de la gestion intégrée de l'environnement du littoral pour préserver la zone côtière en vue de la disponibilité d'espaces de travail pour les activités de la pêche artisanale ;
- De se rapprocher des acteurs de l'environnement maritime pour mieux s'imprégner de leurs conditions de travail et d'existence ;
- D'inviter et inciter, les acteurs à participer à la surveillance participative ;
- D'accentuer l'information des communautés de pêche et les populations sur la situation de la pêche et des Directives en utilisant les langues nationales les plus usitées dans les zones de couverture respectives des radios communautaires.

Le groupe 2 a dégagé trois axes pour réfléchir sur la question de l'implication des radios communautaires dans la mise en œuvre des Directives de la FAO au Sénégal à savoir :

- L'Etat des lieux (de faire l'état des lieux de la pêche au Sénégal pour mieux connaître la situation) ;
- Renforcement de capacités des animateurs pour qu'ils soient bien outillés pour parler et/ou faire des reportages sur les Directives volontaires ;
- Participer au plaidoyer pour sensibiliser sur les problèmes de la pêche et la mise en œuvre des Directives volontaires pour une pêche durable ;
- Aborder des thèmes spécifiques sur le genre (femmes) et les jeunes ;
- Faire le plaidoyer pour la professionnalisation des métiers de la pêche artisanale ;
- Faire le plaidoyer pour inciter à l'application des textes en vigueur ; cela requiert une bonne connaissance de ces textes par les journalistes ;
- Sensibiliser sur la protection des espèces menacées.

Les amendements apportés au rapport du groupe 2 ont porté sur :

- La sensibilisation des consommateurs sur la situation de la pêche artisanale et les Directives. Cette catégorie d'acteurs du fait de leur capacité d'influence peut jouer favorablement dans la gestion durable des ressources ;
- Le développement d'une stratégie de communication pour joindre les acteurs migrants de la pêche évoluant dans les pays frontaliers en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur dans ces pays d'accueil et éviter les conflits récurrents qui en découlent ;
- prendre en compte les canaux les plus adaptés pour une communication plus efficace ;
- Renforcement des capacités des journalistes sur les autres secteurs connexes pour mieux apprécier leurs effets induits sur la pêche.

7. Simulation émission radio

Comme pour couronner le tout et tester le niveau de formation, une simulation d'émission radio a été organisée en séance tenante.



La simulation de l'émission a été faite sous la couverture de la station de la radio communautaire « Baatu Mool » (La voix du Pêcheur), sise à Cap-Saint-Louis sur la fréquence : CF émission.

Le thème discuté est : « La Promotion des Directives Volontaires de la FAO ». L'émission a été conçue par messieurs Lamine Diakhaté et Aly Ngoné Ciss et la réalisation faite par messieurs Meïssa Ndao et Omar Diaw, avec comme invités, messieurs Lamine Diagne Chef du service régional des pêches et de la surveillance de Saint Louis et Ibrahima Niang coordinateur du Conseil local de pêche artisanale (CLPA) de Ndayane.

Les appels téléphoniques et interview ont été préenregistrés. L'émission a duré une vingtaine de minutes.

L'objectif était de tester la capacité des journalistes et communicateurs de radios communautaires à animer des émissions dans le cadre de la vulgarisation des principes directeurs des Directives d'une part, et d'autre part, à participer efficacement à la sensibilisation et à l'éducation des acteurs de la pêche sur la problématique du secteur des pêches en général et le sous-secteur artisanal en particulier.

Les auditeurs, par appels téléphoniques, ont soit contribué, soit posé des questions. A la fin de l'émission, il a été procédé à l'évaluation de la stimulation.

- Evaluation de la simulation

A la fin de la simulation, les animateurs de radios et journalistes ont procédé à son évaluation. L'objectif est de mesurer le niveau de compréhension pour en assurer une bonne vulgarisation. Le but est de bien outiller les animateurs de radios et autres journalistes pour leur permettre d'avoir de bons résultats dans leurs différentes interventions.

Le résultat attendu devant se traduire par une bonne compréhension par les auditeurs des Directives et leur appropriation ainsi que les réalités de la pêche artisanale pour leur implication et participation effective dans le système de la gestion durable du sous-secteur.

Les points examinés sont relatifs à l'adéquation des questions avec les principes des Directives et la réalité sur le terrain du sous-secteur de la pêche artisanale au Sénégal ainsi

que la technique d'interview. Des critiques et recommandations pertinentes ont été faites pour améliorer le déroulement des futures émissions. Il a été relevé :

- De présenter l'émission et l'invité avant l'introduction du sujet ;
- Que l'animateur doit avoir une bonne maîtrise du sujet pour relancer certaines questions occultées par l'interviewé ;
- La neutralité et l'objectivité de l'animateur dont les questions et commentaires doivent se limiter à la réalité ;
- L'importance de la gestion du temps d'antenne pour bien capter l'attention et l'intérêt des auditeurs.

Les journalistes et animateurs sont convenus que les erreurs décelées lors de cette simulation sont très positives parce qu'elles leur permettent d'apporter des correctifs pour une bonne animation des émissions futures. En outre, ils sont conscients qu'ils doivent compléter et approfondir leurs connaissances sur les Directives et mettre l'accent dans leur communication sur les concepts de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

8. Clôture de l'atelier

La cérémonie de clôture de l'atelier est présidée par le Chef du service régional des pêches et de la surveillance de Saint-Louis au nom du Préfet empêché. Des allocutions ont été faites respectivement par Gaoussou GUEYE, Président de la CAOPA, la représentante des femmes et le Chef du service régional des pêches.

Monsieur Gaoussou GUEYE revenant sur la simulation de l'émission radio, a félicité l'animateur pour son humilité par rapport aux critiques et recommandations faites par ses collègues, qualité qu'il estime difficile à assurer.

La satisfaction de la CAOPA est que cette simulation a permis à tous de déceler nos insuffisances qui pourront être corrigées lors de la préparation des futures émissions.

Pour l'association des Animateurs et Journalistes des Radios Communautaires du Sénégal, il leur a demandé de dégager leurs priorités à partir de leur plan d'action stratégique et s'investir dans la recherche de financement pour leur mise en œuvre. La CAOPA est disposée à l'accompagner dans la limite de ses possibilités ou la mettre le cas échéant en rapport avec d'autres partenaires.

Cette invitation est aussi valable pour les autres acteurs concernés et notamment le service des pêches. Il réaffirme l'engagement de la CAOPA à entretenir la collaboration avec l'association et invite ses membres à s'assumer pleinement avec responsabilité pour prendre en main leur destin et le développement de leur association.

Il a terminé son allocution en remerciant tous les participants à l'atelier pour la qualité de leurs prestations, particulièrement au Préfet du département de Saint-Louis et le Chef du service régional des pêches et ses collaborateurs pour leur disponibilité qui ont permis une bonne réussite de l'atelier.

La représentante des femmes a remercié la CAOPA pour la collaboration avec leur association qui s'est traduite depuis sa création à l'organisation d'une série d'ateliers d'information et de partage sur divers thématiques dans le domaine de la pêche en général et de la pêche artisanale en particulier leur permettant d'avoir une meilleure connaissance du secteur. Cela renforce davantage leurs capacités pour leur permettre de mieux couvrir les événements et d'animer convenablement des émissions à travers les radios communautaires pour une bonne information, sensibilisation et éducation des auditeurs sur les problèmes de la pêche.

Monsieur DIAGNE, Chef du service régional des pêches et de la surveillance a pris l'engagement de rendre compte à ses collègues chefs de services régionaux de la tenue de cet atelier et des résolutions et attentes formulées.

Il soutient aussi bien qu'en ce qui concerne les Directives que pour d'autres programmes à venir, les radios communautaires doivent jouer leur partition. Leur intervention est justifiée par le fait que le secteur de la pêche compte plus de 600 000 acteurs et qu'il est impossible de tous les joindre ou les réunir.

Il a rappelé que le service des pêches étant le point focal, tous les acteurs peuvent y accéder, mais la communication par les radios peut leur donner les informations utiles dont ils ont besoin sans qu'ils se déplacent. A cet égard, il estime que les radios communautaires sont indispensables et incontournables.

En ce qui concerne le déroulement de l'atelier, il note les importants enseignements et leçons

appries à travers les présentations, les échanges, la simulation de l'émission radio et son évaluation.

Il a souligné les mots clés qui sont souvent revenus dans les discussions : *Plaidoyer, Renforcer, Sensibiliser*, autant de concepts importants qui justifient la place importante et le rôle que peuvent jouer les radios communautaires.

Aussi, il a invité les animateurs et journalistes de l'association à collaborer avec l'administration, car dit-il, « *si l'administration des pêches veut joindre et échanger avec tous les acteurs, elle ne peut laisser en rade les radios communautaires* ».

A cet égard, il estime qu'il est essentiel d'étudier le partenariat avec ces organes de presse par les organisations et institutions comme la CAOPA, la Direction des pêches, les Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA)...etc. avec l'appui de leurs partenaires pour signer des protocoles en appui aux radios communautaires afin d'aider à la diffusion des messages.

C'est sur ces mots qu'il a déclaré clos au nom du Préfet du département de Saint-Louis l'atelier d'« *Information et de sensibilisation sur les Directives Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable...* »

À la fin de la cérémonie de clôture des diplômes de participation ont été décernés aux animateurs et journalistes de l'association.

